

SOULAYRES

1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret: 804 151 553 00018
L'ANGLE APE: 0124Z
46140 Parnac

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MILA LEMOULE SAUVÉE

NIR : 2 05 03 35 278 044 74

Emploi : récolte , conditionnement

Date d'entrée : 19/08/2024

Date de sortie : 31/08/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 19/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1724991188676_BS_LEMOULE SAUVÉE_19082024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.

Mme MILA LEMOULE SAUVÉE
Boulevard Jeanne d'Arc
1 BLD
35000 Rennes

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)

11,78

x

Nombre

70,00

Total (€)

824,60

Base de calcul (€)

824,60

x

Taux (%)

10,00

Total (€)

82,46

Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)

Rémunération totale brute

907,06

Cotisations et contributions sociales obligatoires

Santé

Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès

907,06

9,79

Retraite

Sécurité Sociale Déplafonnée

907,06

x

0,40

3,63

Sécurité Sociale Plafonnée

907,06

x

6,90

62,59

Complémentaire T1

907,06

43,45

Formation

907,06

0,54

CSG non imposable à l'IR

899,00

x

6,80

61,13

CSG imposable à l'IR

899,00

x

2,40

21,58

CRDS imposable à l'IR

899,00

x

0,50

4,50

Total des cotisations et contributions obligatoires

207,21

Exonérations et allègements de cotisations

Montant net social

0,00

Remboursements et déductions diverses

Montant (€)

Nombre

Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 699,85

Montant net imposable : 725,93

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,93 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 699,85

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,93 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

30/08/24

9485543

VIR